

N°DEC23_065



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC23_065 - Contrat de cession avec la société Dmusic pour le concert d'Amzik

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé avec la société Dmusic, sise 47 rue du marquis de Raies à Courcouronnes (91080), représentée par Monsieur Khirreddine Kati, en sa qualité de Gérant,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la société Dmusic pour le concert d' « Amzik » le vendredi 2 juin 2023 à 20H30 au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles et les actions culturelles menées avec l'école municipale de musique (7 séances de répétitions et 2 masterclass),

DECIDE de signer ledit contrat avec la société Dmusic, dont le SIRET est 840 036 081 00015 ,

PRECISE que la dépense d'un montant de 6 788,63 € HT, soit 7 220 € TTC (sept mille deux-cent vingt euros) est inscrite au budget communal en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 19 juin 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la
ville le : 23/06/2023

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire

